

Liste de contrôle du risque d'exposition à la COVID-19 au travail



Face à la clientèle

L'une des plus importantes causes d'exposition provient du contact entre personnes. Si des clients entrent dans votre milieu de travail, vous devez vous assurer qu'ils le font de façon sécuritaire.

- Suivez tout arrêté de santé publique s'appliquant à votre région ou communauté pour le nombre maximal de personnes autorisées à l'intérieur des entreprises.
- Ajoutez de la signalisation, faites dessiner des marques et offrez des outils de sensibilisation pour expliquer vos règles.
- Favorisez les transactions et les discussions sans contact (réunions en ligne, livraisons sans entrée en magasin, etc.).



Distanciation physique

La distanciation (ou l'éloignement) physique compte parmi les meilleurs moyens de réduire la propagation de la COVID-19. Voici quelques suggestions :

- Ajoutez des marques dans votre commerce pour rappeler aux personnes la distance à maintenir.
- Aménagez des postes de travail séparés ou posez des barrières pour protéger les travailleurs face au public.
- Décalez les horaires et limitez le nombre de personnes présentes (employés et clients).



Nettoyage

Faites nettoyer plus souvent et plus vigoureusement, et veillez à couvrir toutes les surfaces, les outils et l'équipement couramment utilisé (comptoirs, téléphones, stylos, guichets automatiques, barrières, etc.). Voici quelques suggestions :

- Réduisez le recours à l'équipement partagé, si possible.
- Établissez un horaire qui prévoit de fréquentes périodes de nettoyage et de désinfection.
- Offrez à vos employés un accès facile aux accessoires de nettoyage.



Équipement et outillage

Que pouvez-vous bâtir, concevoir ou fournir pour aider à réduire la propagation du virus? De telles mesures, dites d'ingénierie ou de contrôle technique, varient énormément, de la pose de barrières à la création d'outils de commande en ligne. Il importe aussi de considérer à quelle fréquence certaines pièces d'équipement sont touchées dans votre milieu de travail.

- Encouragez vos employés à ne pas partager les fournitures et l'équipement (stylos, claviers, etc.).
- Vérifiez si les travailleurs savent utiliser et bien enlever l'EPI.
- Veillez à installer tout équipement ou les outils en ligne nécessaires.

Si vous souhaitez obtenir l'assistance d'un inspecteur en SST pour effectuer votre évaluation des risques en milieu de travail, veuillez envoyer un courriel à Covid-19@wscn.nt.ca (Territoires du Nord-Ouest) ou à Covid-19@wscn.nu.ca (Nunavut), ou encore appelez au 1-800 661-0792.

Liste de contrôle du risque d'exposition à la COVID-19 au travail



Questions que vous devez vous poser en tant qu'employeur

- Avez-vous rempli le formulaire **Évaluation des risques en milieu de travail**?
- Vos travailleurs ont-ils rempli le formulaire **Évaluation des dangers par le travailleur**?
- Avez-vous conçu un plan pour enquêter sur tout cas d'exposition à la COVID-19?
- Avez-vous rédigé ce plan et est-ce facile de le consulter en milieu de travail?
- Avez-vous formé vos employés?
- Avez-vous bâti, installé et acheté les dispositifs de sécurité dont vous aviez besoin?
- Avez-vous fixé un calendrier de révision de votre plan?



Vos employés sont-ils prêts à retourner au travail?

- Connaissent-ils les modifications apportées à votre milieu de travail et savent-ils ce que vous faites pour assurer leur sécurité?
- Ont-ils été formés pour se familiariser avec tous les nouveaux processus et procédures, et bien utiliser tout nouvel équipement (EPI ou autre)?
- Avez-vous pris le temps d'échanger avec eux et d'écouter leurs idées pour assurer la sécurité au travail?
- Disposent-ils de l'information la plus récente au sujet de la COVID-19?
- Savent-ils comment s'auto-évaluer pour dépister la COVID-19 et connaissent-ils les règles de l'auto-isolément?
- Vos travailleurs et les superviseurs connaissent-ils leurs devoirs et responsabilités?
- Vos travailleurs connaissent-ils leurs droits et la façon de déclarer un travail dangereux?



Suivez constamment votre plan et maintenez-le à jour.

Vos travailleurs ET vous devez rester à l'affût de tout nouveau danger et de tout élément de votre plan de contrôle de l'exposition qui ne fonctionnerait pas. **Analysez, adaptez et améliorez votre plan.** Votre plan de contrôle de l'exposition est évolutif.

Pour en savoir davantage et pour télécharger des **ressources sur la COVID-19 en milieu de travail**, consultez le www.wsccl.ca/fr ou le www.wsccl.nu.ca/fr.

Si vous souhaitez obtenir l'assistance d'un inspecteur en SST pour effectuer votre évaluation des risques en milieu de travail, veuillez envoyer un courriel à Covid-19@wsccl.ca (Territoires du Nord-Ouest) ou à Covid-19@wsccl.nu.ca (Nunavut), ou encore appelez au 1-800 661-0792.